

Association ARC Grand Centre
Loire 42, Auvergne 43-15-63, Centre 03-23-36-18-58
-Conseil syndical -

Contrat d'adhésion passé entre l'ARC Grand Centre et le conseil syndical de la copropriété située :

.....

Code Postal Commune

en la personne du président du conseil syndical

- Nom et prénom du Président du conseil syndical
- Adresse du Président du conseil syndical (si elle est différente de celle de la copropriété) :
.....
- Tél : Adresse email :..... @.....
- Raison sociale et adresse du syndic professionnel :
.....
- Tél Syndic : Adresse email Syndic :..... @.....
- **Afin de mieux assumer sa mission, le Conseil Syndical de la copropriété ci-dessus désignée a décidé d'adhérer, en la personne de son Président, à l'association ARC Grand Centre.**
- **L'ARC Grand Centre, association technique d'assistance, doit permettre au Conseil Syndical d'assumer plus facilement la mission que lui ont confiée les copropriétaires, qui est de contrôler et d'assister le syndic.**

ARC Grand Centre
(anciennement Arc Loire Haute Loire)
4 rue André Malraux 42000 Saint Etienne

L'ARC GRAND CENTRE S'ENGAGE PAR LE PRESENT CONTRAT D'ADHESION A ASSURER AU CONSEIL SYNDICAL DE LA COPROPRIETE LES SERVICES SUIVANTS :

- 1- Les membres du conseil syndical **POURRONT CONSULTER L'ARC Grand Centre** sur tous les sujets concernant la Copropriété (problèmes juridiques ; techniques ; de gardien et employés d'immeuble; d'assurance ; etc.)
 - Soit en écrivant à l'ARC Grand Centre (email, courrier) , en présentant le contexte général, et puis en formulant la ou les questions.Pour plus d'efficacité de traitement, merci de privilégier cette formule.
 - Soit en téléphonant à l'ARC Grand Centre aux permanences téléphoniques.
- 2- **L'ARC Grand Centre** aidera le Conseil syndical à effectuer l'analyse des charges de la copropriété en répondant à toutes ses questions concernant les dépenses de la copropriété. (L'Arc Grand Centre n'a pas a ce jour de compétence pour effectuer, chez le Syndic, le contrôle annuel des comptes)
- 3- Le conseil syndical **A ACCES AUX SOIREES REUNION-ATELIER** organisées par l'ARC Grand Centre **par visio conférence ou** en présentiel à **Saint Etienne ou à Clermont Ferrand.**

- 4- Le conseil syndical **A ACCES** à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet (Unarc/ Arc Paris) et réservés aux seuls adhérents collectifs.
- 5- **L'ARC Grand Centre S'ENGAGE A INTERVENIR** par écrit auprès des institutions, entreprises, sociétés, vis-à-vis desquelles la copropriété rencontrerait des difficultés.
- 6- Le ou la Président (e) du Conseil Syndical et tous ses membres bénéficient des couvertures prévues dans la Police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle contractée par **L'ARC Grand Centre** pour le compte de ses adhérents et couvrant leur responsabilité contractuelle, délictuelle et quasi-délictuelle (une attestation est fournie sur demande).
Rappel : Une police couvre un risque et non un dommage acquis (art. L 113-2 du Code des assurances). Autrement dit, une personne ne peut s'assurer que pour les désordres futurs à sa souscription.
- 7- **L'ARC Grand Centre ORIENTERA** le Syndicat vers les experts testés (avocats, experts en bâtiment, thermiciens, architectes ,etc) ceci sur la demande du Conseil Syndical.

COTISATION POUR UNE ANNEE (date à date)

➤ La copropriété ci-dessus désignée est composée de : **LOTS PRINCIPAUX**

La cotisation globale annuelle s'établit pour l'ensemble des services visés plus haut, à :

.....**99**.....Euros (base)

+.....**4**.....Euros X (nombres de lots)

SOIT : Euros (pour 12 mois)

NB : La cotisation maximal est de 830 Euros et minimal de 139 Euros

L'adhésion démarrant dans le courant du mois de

- **Le présent contrat est valable jusqu'au**
- **Le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction** sauf dénonciation préalable un mois au moins avant son échéance.
- Les frais d'adhésion à l'ARC Grand Centre étant des frais d'assistance technique, le conseil syndical en demandera le paiement au syndic, au titre de l'article 27 du décret du 17 Mars 1967 ; ces frais seront répartis entre les copropriétaires selon les millièmes de copropriété.
- **Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. A défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.**

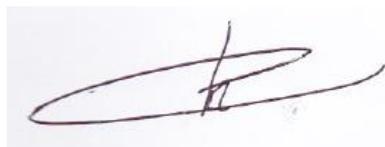
Je certifie être mandaté par la majorité du conseil syndical pour signer le contrat d'adhésion à l'Arc Grand Centre

Fait à

Le...../2023

Pour l'Arc Grand Centre

Le Président du Conseil Syndical



	Procédure d'adhésion conseil syndical	Révision : 02 Date d'application 28/10/2020 Page : 1/1
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour obtenir plus de renseignements, nos permanences téléphoniques, sont tous les jours, de 20h à 21h au 0781227416.

Vous pouvez demander de recevoir notre brochure d'information papier. Pour cela, veuillez indiquer vos coordonnées postales (votre nom prénom, et adresse) au arccg@outlook.fr

Veuillez trouver, en complément de cette procédure, une adhésion pour conseil syndical, dont un exemplaire est à nous retourner complété et signé.

Pour indiquer le nombre de lots principaux de votre résidence, ne tenez pas compte des garages et caves.

Veuillez nous faire parvenir également l'accord des membres du conseil syndical (exemple procès-verbal de réunion joint), ainsi que la copie du procès verbal de la dernière assemblée générale signifiant les membres du conseil syndical.

Nous vous remercions de transmettre la facture dès réception à votre syndic et de lui demander de la régler par retour.

En effet, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait qu'au cas où la cotisation ne serait pas acquittée sous un mois maximum, les services qui y sont attachés (y compris le bénéfice de l'assurance) seraient tous suspendus.

Nous avons dû – suite aux retards de règlements très importants de la part de certains syndics et préjudiciables à l'association- adopter une telle règle, dont nous sommes persuadés que vous comprendrez la légitimité.

Lorsque que vous aurez adhéré : (rappel bulletin d'adhésion) pour plus d'efficacité de traitement de votre demande de conseils, merci de privilégier la formule de prise de contact, en écrivant à l'ARC Grand Centre par email ou courrier , en présentant le contexte général, et puis en formulant la ou les questions. Les permanences téléphoniques sont là, bien sur, en soutien et en complément.

Conseil syndical
de la copropriété.....

Procès verbal de la réunion
Du

Sont présents :

Sont représentés :

Sont excusés :

La réunion est ouverte à heures par M.

avec l'ordre du jour suivant : Assistance de technicien au Conseil syndical.

Conformément à l'article 27 du Décret du 17 Mars 1967, le Conseil syndical décide de s'adjoindre l'assistance conseil de l'ARC Grand Centre à titre de technicien de la copropriété.

Cette délibération est prise par

Voix pour,
Voix contre.

Il est dressé le présent procès verbal dont copie sera adressée :
-au Syndic, pour notification de la délibération du Conseil syndical.
-à l'Arc Loire Haute-Loire.

Le Président,

Les membres du conseil syndical